

L'écho des RETRAITÉS

FO
la force syndicale
Services Publics et de Santé
Section Nationale des Retraités

Mars 2024



A quel prix ?!...

au SOMMAIRE

ÉDITO

RÉUNION DE TRAVAIL À
MONTLUÇON 2

SOCIAL

LA PAUVRETÉ ET LES INÉGALITÉS
REPARTENT À LA HAUSSE 3

MÉDICO-SOCIAL

INÉGALITÉS TERRITORIALES DE
FINANCEMENT ET D'ACCESSIBILITÉ
DES SOINS MÉDICO-SOCIAUX :
IMPACT DANS LES DÉPENSES DE
SANTÉ 4

NOUVELLE TECHNOLOGIE

LA FRACTURE NUMÉRIQUE 6

PETITE ENFANCE

CRÊCHES = MALTRAITANCE
À TOUS LES ÉTAGES 8

ASSEMBLÉES GÉNÉRALES

LA VIENNE
LE PAS-DE-CALAIS
LA VENDÉE 10

Le Gouvernement impose aux salariés et aux retraités le remboursement du « quoi qu'il en coûte ». Les salaires et les pensions demeurent sans surprise, la préoccupation majeure des actifs et des retraités. Lorsqu'en 2023 la moyenne des augmentations se situait entre 4 et 5 %, les prévisions pour l'année 2024 sont en berne, les fonctionnaires subissant le blocage de la valeur du point d'indice pendant que les retraités, eux, voient leur niveau de pensions stagné.

Pour autant, les dépenses courantes ne baissent pas... bien au contraire ! Le Gouvernement envoie aux salariés et aux retraités la facture du « quoi qu'il en coûte », en décidant par exemple d'augmenter de près de 10 % le prix de l'électricité au 1^{er} février, ou encore par la hausse des franchises médicales.

Marché du travail acte 2 : l'abaissement des droits des demandeurs d'emploi dont ceux des seniors

Les perspectives sociales restent sombres pour 2024. Les salaires et les retraites réels diminuent puisque les augmentations salariales et les pensions n'ont pas suivi le même rythme annuel de l'inflation.

Il faut nous préparer à défendre nos droits et nos conquêtes sociales, faire avancer nos revendications avec l'ambition d'obtenir l'amélioration des droits des salariés et des retraités. Plus que jamais, la priorité de FO est l'augmentation des salaires, des pensions et des minima sociaux ; nous refusons que les salaires et les pensions soient la variable d'ajustement budgétaire du « quoi qu'il en coûte » !



La Section nationale des Retraités continue son développement

Le premier trimestre 2024 confirme la bonne santé de la Section. En effet, nous enregistrons depuis le 1^{er} janvier :

➡ Quatre créations de sections :

- Le Pas-de-Calais
- Le Var
- L'Allier
- La Côte d'Or

➡ Une relance de section (en sommeil pour différentes raisons) dans l'Oise

Vous constaterez que notre ambition militante annoncée d'avoir une section dans les 101 départements est sur la bonne voie ! Aujourd'hui, la présence d'une section départementale des retraités des fonctions publiques territoriale et de santé, et des affinitaires, devient une réalité d'année en année. Nous ne pouvons que nous féliciter de ce développement et vous pouvez être certains que nous allons le poursuivre.

Notre triptyque militant 2024 :

REVENDEICATIONS
MOBILISATIONS
DÉVELOPPEMENT



RÉUNION DE TRAVAIL MONTLUÇON, VENDREDI 9 FÉVRIER 2024

En présence de la Secrétaire du GD santé de l'Allier, de la Secrétaire de l'Union départementale et du Secrétaire régional des services publics, Françoise LEFEVRE, Secrétaire générale de la Section nationale des Retraités, a présidé une réunion de travail de la section départementale des retraités des services publics et de santé de l'Allier au cours de laquelle plusieurs sujets d'actualité ont été évoqués et débattus :

- ➡ Pouvoir d'achat
- ➡ Développement de la section
- ➡ Action sociale de la CNRACL
- ➡ Concordance d'action entre les retraités et les actifs

Cette réunion de travail s'est conclue par un moment de convivialité, avec la perspective d'une prochaine assemblée générale de la section des retraités de l'Allier relevant de notre Fédération, qui se tiendra le lundi 22 avril 2022.

La pauvreté et les inégalités repartent à la hausse

9,1 millions de Français vivent avec moins de 1.158€ par mois, un montant qui correspond au seuil de pauvreté fixé à 60 % du niveau de vie médian pour une personne seule.

Ce nombre est le plus élevé depuis 1996, date à laquelle commence le suivi statistique, en terme relatif, le taux de pauvreté a augmenté passant de 13,6 % de la population à 14,5 %, égalant le record constaté en 2018.

Plus inquiétant encore, l'intensité de la pauvreté augmente, c'est à dire que la moitié des personnes en situation de pauvreté ont un niveau de vie inférieur à 824 € par mois soit 20,2 % de moins que le seuil de pauvreté, ce qui signifie que les pauvres sont non seulement plus nombreux mais aussi de plus en plus pauvres, catégorie dans laquelle on retrouve un nombre de plus en plus important de retraités.

Cette situation s'explique essentiellement par la fin du « quoi qu'il en coûte » post COVID, en cause notamment la non reconduction de l'aide exceptionnelle de solidarité COVID versée en 2020 aux ménages bénéficiaires de certaines prestations sociales (notamment du revenu de solidarité active (RSA) et des aides au logement).

Plus largement, le niveau de vie de la moitié des Français a reculé depuis 2021, après avoir pris en compte les effets de l'inflation.

Le niveau de vie plancher des 5 % des ménages les plus aisés a augmenté de 5,6 % avant redis-

tribution et de 4,5 % après redistribution (impôts et contributions sociales). Ces Français ont bénéficié pleinement de la reprise de l'activité post-pandémie, leurs salaires sont repartis à la hausse ainsi que les revenus qu'ils avaient de leur patrimoine, grâce aux dividendes.

Résultat, les principaux indicateurs d'inégalités de niveau de vie sont en forte hausse depuis 2021, que ce soit chez les actifs ou chez les retraités, et cela ne devrait pas s'arranger à cause de l'inflation, bien évidemment.

Les chômeurs sont de moins en moins indemnisés depuis la réforme de l'assurance chômage. De plus en plus de retraités sont dans la pauvreté, surtout depuis la dernière réforme des retraites avec des nouveaux retraités soumis à une carrière incomplète ou à une forte décote à cause des durées d'assurance amputées de trimestres.

Les salaires stagnent, les retraites et pensions ne suivent pas le rythme de l'inflation, les prélèvements obligatoires augmentent, les dépenses contraintes flambent.

Il est temps de réagir avec FO pour la revendication intergénérationnelle, LE POUVOIR D'ACHAT !

Les inégalités territoriales de financement et d'accessibilité des soins médico-sociaux

IMPACT DANS LES DÉPENSES DE SANTÉ

Le niveau d'offres et de financements médico-sociaux varient fortement en fonction de l'attractivité des territoires et des politiques locales, l'accessibilité aux soins médico-sociaux est donc inégale en fonction du lieu de résidence des seniors. En France, une personne sur quatre âgée de 75 ans et plus vit dans une zone faiblement dotée en termes d'offre médico-sociale à domicile et en établissement.

La qualité de prise en charge et le coût des soins des seniors représentent des enjeux politiques et sociaux grandissants, au regard du vieillissement de la population. Les disparités de financements et d'accessibilité des soins médico-sociaux peuvent impacter les dépenses de santé par deux mécanismes :

➡ **Premièrement, il peut y avoir une substitution entre les soins médicaux et médico-sociaux.**

Cette substitution peut être imposée lorsque les alternatives aux soins de santé font défaut dans le secteur médico-social, par exemple en retardant le retour au domicile après une hospitalisation faute de disponibilité de soins médico-sociaux à domicile ou en établissement spécialisé.

➡ **Deuxièmement, il peut y avoir un effet de retard aux soins.**

Le manque d'accès aux soins médico-sociaux peut créer des besoins non satisfaits, contribuant à la détérioration de l'état de santé des personnes fragiles et augmentant les besoins de soins médicaux ambulatoires ou hospitaliers plus chers.

L'offre médico-sociale au niveau du territoire de vie est résumée par quatre variables représentatives de la grande majorité de cette offre sur le territoire.

Trois de ces offres de soins appartiennent au secteur médico-social :

- ➡ **Les établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD)**
- ➡ **Les résidences autonomie**
- ➡ **Les services d'aide et d'accompagnement à domicile (SIAD)**
- ➡ **Une quatrième offre de soins appartient au secteur sanitaire, les infirmières libérales.**

Ces services jouent en effet un rôle majeur dans la réalisation de soins médico-sociaux tels que l'aide à la toilette quotidienne, les soins de nurserie.

Des financements médico-sociaux plus ou moins « généreux » en fonction des départements

Le financement de l'APA à domicile ou en établissement représente près de 80 % des dépenses départementales médico-sociales à destination des seniors.

Il existe des règles nationales pour le financement de l'APA à domicile ou en établissement, mais les départements sont libres de pratiquer des politiques de financement variables en fonction de leur politique et de leur richesse. Il existe un indice départemental moyen qui tient compte des besoins médico-sociaux du département et de la richesse moyenne des seniors de ce même département ; plus l'indice est proche de 1, plus les dépenses médico-sociales du département correspondent à la frontière de dépenses maximales par rapport aux autres départements et compte tenu des besoins et de la richesse des seniors.

En moyenne, l'indice est de 0.71, mais il peut varier, par exemple, entre 0.51 dans les Hauts-de-Seine et 0.98 en Seine-Saint-Denis !!!

Cet indice du niveau des dépenses d'APA ainsi que la classification, lien, des territoires de vie en termes d'offres médico-sociales, sont mobilisés pour étudier le leur entre les inégalités territoriales de financement et d'offres médico-sociales avec les dépenses médicales des seniors.

Objectif : il faut réduire les inégalités d'accès aux soins médico-sociaux

Pour l'ensemble des services (EHPAD, résidence autonomie, infirmières libérales, SIAD), un Français sur quatre de plus de 75 ans vit dans un territoire mal desservi par les prestations de soins médico-sociaux.

C'est un enjeu national de gommer ces disparités pour avoir une offre identique et de qualité pour les 101 départements, qu'ils soient de métropole ou ultra-marins.



Une enquête menée par Pierre MARCHAND, militant FO de la Section nationale des Retraités

La fracture numérique accentue les inégalités de nos concitoyens

La mise en place de l'informatique dans notre pays, même si cela fait partie du progrès de la société, pose de nombreux problèmes pour les personnes âgées. J'ai enquêté sur mon département, la Corrèze, pour analyser les effets négatifs et positifs de la généralisation de l'informatique dans un département où la moyenne d'âge est élevée.

Certes, nous ne pouvons que nous rendre à l'évidence : l'outil informatique présente un progrès et est devenu indispensable pour la grande majorité de nos concitoyens, que ce soit au sein des entreprises, dans les administrations ou chez les particuliers. Nous vivons une révolution sociétale avec internet et l'informatique. Cependant, ce n'est pas sans bouleverser les habitudes, y compris culturelles, de chacun et à fortiori les personnes âgées.

**Le mot d'ordre aujourd'hui :
« Tout sur le numérique ! »**

Pour les uns, c'est une solution de facilité, pour les autres, c'est surtout un problème d'adaptation et de compréhension, aussi de moyens pour accéder à un équipement relativement onéreux pour des retraités avec de faibles pensions. Aussi une raison économique nationale. Dans les administrations, suppression du support papier, tout est dématérialisé, ce qui a pour conséquences d'une part, de transférer l'imprimerie de documents à la charge du réceptionnaire (papier et encre) faisant réaliser des économies à l'expéditeur, ensuite, la suppression du personnel aux différents guichets des administrations qui ferment les uns après les autres. Pourtant, la France était exemplaire dans le maillage de ses services publics. Notre pays pouvait s'honorer de pouvoir offrir un service efficace y compris dans les villages les plus isolés. Que ce soit l'école, la poste, les soins médicaux, le transport. Le facteur passait partout en toute saison et ofrait, à l'époque, une présence réconfortante aux personnes âgées seules et isolées. Aujourd'hui,

presque plus rien de tout cela, le courrier se fait de plus en plus par internet donc raréfaction des lettres par courrier postal. Les services publics disparaissent les uns après les autres au nom de la rentabilité et de la communication numérique. Cela crée un véritable fossé qui se creuse de plus en plus entre les générations. Les enfants naissent avec l'ordinateur et cela bien entendu touche les plus vulnérables de notre société, c'est-à-dire les personnes âgées, plus communément appelées pompeusement « les seniors ». Lesquels ne se familiarisent pas forcément aux nouvelles technologies pour diverses raisons (impossibilité de se procurer le matériel nécessaire faute de moyens financiers, de moyens d'information et de formation).

La Corrèze est relativement petite en densité de population (239.000 habitants avec 41 habitants/km²). 36 % de la population est dans une tranche d'âge élevée soit entre 60 et plus de 75 ans, dont 18 % de veuves souvent isolées dans des villages en moyenne montagne. 13,8 % de personnes sont sous le seuil de pauvreté et le chômage s'élève à 6,1 %, avec 36 % de retraités. Aujourd'hui, il y a sept zones blanches. 24.949 habitants du département sont raccordés à la fibre optique, 97 % possèdent l'ADSL, un raccordement numérique et la 4G. Le Conseil départemental estimait être à 100 % couvert par la fibre en 2021 ? Quel bel espoir, mais cela résout-il le problème des seniors qui sont isolés, éloignés des centres de services publics, n'ayant aucun moyen pour s'y rendre et pire, ne possédant pas l'outil informatique, ne comprenant rien au langage de cet outil et encore moins de savoir s'en servir ? Beaucoup sont réfractaires à ce modernisme, c'est tout juste

s'ils arrivent à maîtriser le téléphone lorsqu'ils sont en relation avec une administration et souvent baissent les bras à force d'être "baladés" d'interlocuteurs en interlocuteurs.

Cette catégorie de population a été élevée et habituée à être en relation physique avec un agent pour s'expliquer, à recevoir du courrier postal papier. Il est donc scandaleux de supprimer brutalement ces services au bénéfice exclusif de l'informatique.

Certes, on nous dit sans cesse que ces seniors ne sont pas oubliés, on met à leur disposition des points de formation, à la Poste notamment - encore faut-il qu'il y en reste une - et comment s'y rendre ?

Même chose pour les banques et pire, souvent, ces services sont payants !

Que fait-on pour cette catégorie de la population qui représente quand même 86.040 personnes ? Ce qui est loin d'être négligeable...

Le retour papier s'avère indispensable, la réouverture de points postaux ou au moins d'annexes regroupées d'administrations semblent indispensables dans les villages reculés, et au moins la mise en place de transports adaptés pour véhiculer les personnes handicapées ou à mobilité réduite, ou encore les personnes dépourvues de véhicule ou dans l'impossibilité de conduire.

Notre devoir à FO, c'est tout faire pour ne pas créer de fracture entre les générations. Nous devons lutter pour que notre devise républicaine soit plus d'actualité que jamais. La Fraternité, facteur d'Égalité, doit être nôtre pour ne pas oublier ceux qui nous ont devancés, et tout faire pour les honorer.





Crèches



maltraitements à tous les étages

Pas assez de places, des conditions de travail délétères, manque de personnel, assis sur un modèle bancal qui a favorisé l'arrivée d'acteurs privés gourmands, le système français part à vau l'eau !

10.000, c'est le nombre de professionnels qui manquent à l'appel en avril 2023 pour faire tourner le secteur dans de bonnes conditions selon la CNAF (Caisse nationale d'Allocation familiale).

Des enfants oubliés sur les toilettes, privés de sieste faute de lits en nombre suffisant ou laissés en pleurs jusqu'à ce qu'ils s'endorment d'épuisement, des enfants à qui l'on ne donne pas à boire, comme ça on change moins les couches, voici quelques exemples d'un rapport de l'IGAS (Inspection générale des Affaires sociales) en 2023, rappelant d'ailleurs en tout point le scandale des EHPAD.

La France compte aujourd'hui 458.000 places en crèche mais pour couvrir l'ensemble des besoins, on estime que ce sont 200.000 places de plus qui sont nécessaires. Mais la réalité démontre que c'est le contraire que l'on constate, la tendance serait-elle à la fermeture de berceaux ? En effet, depuis 2016, nous constatons la réduction continue de personnels qualifiés dans les crèches. Beaucoup partent en retraite sans être

remplacés, ce qui entraîne de facto une baisse de capacité d'accueil équivalent.

En 2023, nous constatons qu'il manque au minimum plus de 10.000 professionnels dans les crèches pour faire tourner le secteur dans de bonnes conditions. Confrontées à cette pénurie, les équipes tournent à flux tendu, travaillant en sous-effectifs et enchaînant les heures supplémentaires, entretenant la dégradation des conditions de travail et le départ de nouveaux professionnels, un véritable cercle vicieux !

Cette structure est la conséquence des politiques publiques depuis 10 ans, à commencer par la révision du modèle de financement :

- 2014 : la tarification de la CAF pour l'aide au fonctionnement remplace le forfait à la journée, par une facturation quasi à la carte, les parents paient au temps effectif passé par leur enfant à la crèche, une tarification à l'acte comme à l'hôpital.
- 2010 : le décret « Morano » augmente la possibilité d'accueil en surnombre : 120 % sous réserve que la moyenne de taux d'occupation n'excède pas 100 %. Depuis octobre 2021, ce taux a été revu à 115 % .
- 2021 : le Gouvernement assouplit le taux d'encadrement des enfants « NON MAR-

CHEURS». La règle en vigueur était d'un professionnel pour 5 enfants qui ne marchent pas, ou pour 8 enfants qui marchent. Désormais, les gestionnaires peuvent passer à un taux unique d'un professionnel pour 6 enfants, ce qui se produit fréquemment dans le secteur privé !

- Le décret « MORANO » - encore lui - a fait passer de 50 à 40 % le taux d'encadrement par des diplômés d'état : auxiliaires de puériculture, éducateurs de jeunes enfants, infirmières puéricultrices, les titulaires d'un CAP (Certificat d'aptitude professionnelle) ont ainsi pu devenir majoritaires.
- Depuis août 2022, les crèches peuvent recruter des salariés non diplômés (jusqu'à 15 % des effectifs) et les former en interne dans un contexte local de pénurie, après que l'employeur prouve qu'il a cherché un salarié qualifié pendant au moins 3 semaines.

- En novembre 2023, pour tenter de réorganiser le secteur, le Gouvernement a fait voter dans la Loi « plein emploi », la création d'un service public de la petite enfance. A partir de 2025, les communes de plus de 10.000 habitants deviendront autorité organisatrice de l'accueil des jeunes enfants. Ce projet nous laisse dubitatif ; nous n'y voyons qu'un artifice supplémentaire après la mise en place en 2017, de schémas départementaux des services aux familles et l'obligation depuis 2020, pour les communes, de signer une convention territoriale avec leur caisse d'allocations familiales.

Pour FO, nous exigeons un service public de la petite enfance avec comme exigence :

- ➔ **Des moyens budgétaires inédits et répondant aux besoins constatés ;**
- ➔ **Une augmentation de 200.000 places de crèches ;**
- ➔ **La création immédiate des 10.000 emplois manquants ;**
- ➔ **La formation nécessaire de professionnels qualifiés :**
 - Auxiliaires de puériculture,
 - Éducateurs de jeunes enfants,
 - Infirmières puéricultrices ;
- ➔ **Une meilleure attractivité de ces métiers par une augmentation conséquente des rémunérations ;**
- ➔ **Une vraie formation continue avec une reconnaissance des acquis de l'expérience ;**
- ➔ **Des créations d'accueil et de travail favorable au développement de l'enfant et à la santé au travail des personnels.**



ASSEMBLÉES GÉNÉRALES

Poitiers, lundi 5 février 2024

AG des retraités de la Vienne

Une très belle assemblée en présence d'une quarantaine de militants, sous la présidence de Denis BASSET, Secrétaire adjoint de la Section nationale des Retraités, et de Guy CHARRÉ, Secrétaire général des retraités de la Vienne. Etaient également présents Didier BERNUS, ancien secrétaire général de la Fédération, et André MAURELLET, responsable régional.

De nombreux sujets ont été abordés et débattus :

- Le niveau des pensions ;
- Le Fond d'action sociale de la CNRACL ;
- Le coût de la vie : l'augmentation des compléments santé de 10 %, l'augmentation des assurances entre 8 et 10 %, l'augmentation de l'Energie (+10 % EDF au 1^{er} février), mais aussi l'augmentation des denrées alimentaires, sans oublier celle des loyers et des charges locatives.

Plusieurs interventions ont évoqué l'augmentation de la paupérisation des retraités et ce n'est pas l'augmentation de 5,3 % au 1^{er} janvier 2024 qui remettra les « pendules à l'heure » !

Il va falloir se mobiliser avec nos camarades actifs pour l'augmentation des pensions et des salaires.



Guy CHARRÉ s'est félicité du niveau de syndicalisation dans le département de la Vienne pour les retraités, mais il met l'accent sur le travail militant qui doit s'intensifier pour convaincre tous nos syndiqués actifs de rester syndiqués au moment du départ en retraite.

Les rapports d'activité et de trésorerie ont été votés à l'unanimité.

Le Bureau 2024

Secrétaire général : Guy CHARRÉ

Secrétaire adjointe : Catherine MOREAU

Trésorière : Lorène BELLOT

Trésorière adjointe : Joëlle SIMETIÈRE

Membres : Michel ANDRAULT, Didier BERNUS, Roland BREVET, Gérard DEGENNE, Pascal JALADEAU, Rémy PILOT, Françoise PIN, Gérard ROGER, Michel ROY, Marie-Joseph TAVARD et Rémy THEVENET.

L'assemblée générale s'est conclue comme de coutume par un moment de partage amical et syndical.

Création de la section départementale des retraités du Pas-de-Calais

L'assemblée générale s'est déroulée le jeudi 22 février 2024 à la salle Nord des Bonnettes à Arras. Elle était présidée par Françoise LEFEVRE, Denis BASSET, Marc TAVERNE, Secrétaire du GD des services publics du Pas-de-



Calais et Christine BARBIER, Secrétaire du GD des services de santé.

La réunion s'est déroulée en présence de 22 camarades. Quatre étaient excusés.

Une longue discussion a eu lieu autour de l'objectif de création de la section départementale des retraités du Pas-de-Calais sachant que dans ce département plusieurs sections locales existent et fonctionnent dans plusieurs collectivités ou établissements - nous comptons d'ailleurs en 2023 plus de 130 adhérents dans le département.

Il ressort de la réunion que la création de la section départementale ne vient pas en opposition des sections locales mais au contraire, aura une action de coordination, d'impulsion et de développement. Les sections locales continueront d'œuvrer, la départementale coordonnera sur l'ensemble du département le développement, la syndicalisation chez les retraités. La présentation et la discussion sur l'adaptation des statuts de l'association ont été riches et fournies. Après de larges débats, les statuts ont été approuvés à l'unanimité.

Neuf membres pour le Bureau

Etienne MARTINOT, Gérard LHERBIER, Sylvie QUAI, Philippe JAFFEAU, Bruno BIENAIMÉ DELATTRE, Elisabeth SIEWIERA, Jean Marie DEVIENNE, Françoise HOLVOET et Éric BELLANGIER.

Celui-ci se réunira prochainement pour élire aux différents postes de responsabilités, les heureux candidats. L'assemblée générale s'est poursuivie avec une large discussion sur les points d'actualité :

- CNRACL, ACTION SOCIALE ;
- Le niveau des pensions ;
- Informations avec les retraités ;
- Le lien à maintenir entre syndicats d'actifs et sections de retraités ;
- Le travail en commun avec le groupement départemental des services publics et de santé du Pas-de-Calais.

L'assemblée s'est conclue par un moment de convivialité, de solidarité militante et de camaraderie autour du verre de l'amitié.



St Gilles Croix de Vie, 14 mars 2024

Assemblée générale de la section des retraités de Vendée

Sous la présidence de Denis BASSET, Secrétaire général adjoint de la Section nationale des Retraités, s'est tenue une très belle assemblée des retraités de Vendée, avec une belle perspective.

L'assemblée a évoqué un ordre du jour fourni :

- Adoption du PV de l'assemblée générale 2023 ;
- Rapport d'activité et de trésorerie (adoption à l'unanimité) ;
- Fixation de la cotisation 2024, avec le constat d'une augmentation de la syndicalisation depuis le 1^{er} janvier 2024 de 33 % ! ;
- Discussion sur le congrès fédéral et le renouvellement des instances fédérales.

Le Bureau vendéen

Secrétaire général : Jean-Marc VILLENEUVE

Secrétaire adjoint : Olivier BLANCHO

Trésorier : Hugues DURIEZ

Trésorière adjointe : Sonia DAVIAUD

Archiviste : Jean Pierre MAZOUÉ

ASSEMBLÉES GÉNÉRALES

Les questions d'actualité ont ensuite entraîné un long débat sur :

- L'augmentation des salaires et des pensions, préparation de la grève dans la fonction publique le 19 mars ;
- La CNRACL et le Fonds d'Action sociale (FAS) ;
- Le CGOS pour les retraités hospitaliers ;
- La situation générale sur l'augmentation du coût de la vie (énergie, complémentaire santé, alimentation...)

Une pensée particulière pour les camarades absents pour des questions de santé, à qui nous souhaitons un prompt rétablissement.

L'assemblée s'est conclue par un engagement militant pour le développement de la section par la syndicalisation et le rayonnement de notre section sur le département de la Vendée, et bien sûr par un moment de convivialité et d'amitié !

FO 15 MARS 1944
15 MARS 2024

**ADOPTION DU PROGRAMME
DU CNR
CONSEIL NATIONAL DE LA RÉSISTANCE**

80 ANS
pour la justice sociale !

NOS ACQUIS
Sécurité sociale, retraite,
réduction du temps de
travail, Statut de la
Fonction publique,
indemnités de chômage

NOS DROITS
droit au travail et au repos,
droit syndical et droit de
grève, droit de vote des
femmes, droit à l'éducation
et à la culture pour tous

NOS LIBERTÉS
liberté syndicale, liberté de
la presse, liberté
d'association, liberté de
réunion et de
manifestation, démocratie

*Aujourd'hui, plus que jamais,
défendons-les !*

BULLETIN D'ADHÉSION - SECTION NATIONALE DES RETRAITÉS



Nom : Prénom :

Date et lieu de naissance :

Adresse personnelle :

Ville : Code postal :

Téléphone : Mail :

Appartenance : Services Publics : Services de Santé :